

# **RECOMMANDATIONS POUR LE RECUEIL DE SPERME AU LABORATOIRE**



**DOCUMENT A CONSULTER PAR LE PATIENT**



## CONTEXTE ET CONVOCATION

Dans le cadre d'un bilan diagnostique d'infertilité ou d'une tentative d'assistance médicale à la procréation (AMP), vous devez effectuer un recueil de sperme.

Vous devez vous présenter à l'accueil du Centre Sainte Colette, à l'horaire de votre RDV, au 172 rue du Rouet, 5<sup>e</sup> étage Service de Médecine et de Biologie de la Reproduction 13008 Marseille.

N'oubliez pas d'apporter :

- Votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- Votre Carte Vitale avec vos droits à jour
- Votre attestation de Mutuelle en cours de validité
- **Votre ordonnance (s'il s'agit d'une analyse diagnostique)**

S'il s'agit d'une **analyse diagnostique**, vous pourrez partir dès la fin du recueil.

S'il s'agit d'une tentative d'AMP, il vous faudra prévoir une **disponibilité d'une demi-journée** car un second recueil peut, éventuellement vous être demandé.

## INFORMATIONS UTILES PREALABLES



La durée de l'abstinence (ou durée depuis la dernière éjaculation) au moment du recueil doit être de **2 à 7 jours**.

Pour des raisons d'hygiène, **boire suffisamment d'eau la veille et le matin du recueil** pour uriner souvent.

Apportez les supports vidéo ou magazines dont vous pourriez avoir besoin.



## LE JOUR DU RECUEIL

**Le recueil de sperme s'effectue au laboratoire, dans une salle dédiée, par masturbation.**

Les recommandations pour procéder au recueil vous seront détaillées oralement par le personnel du centre et par écrit dans la salle de recueil.

Le nécessaire pour respecter les mesures d'hygiène (Bétadine rouge, jaune et compresses) sera mis à votre disposition.

**Vous pourrez vérifier, avec le personnel du laboratoire, l'identification de votre réceptacle.**

## CAS PARTICULIERS

### **En cas de recherche de spermatozoïdes dans les urines (ou éjaculation rétrograde) :**

Un recueil d'urine vous sera demandé après le recueil de sperme.

Dans ce cas, vous devez boire **exclusivement** de l'eau de Vichy Célestin© ou St Yorre© **pendant les 48h précédant le prélèvement**, afin d'alcaliniser les urines. Ne pas uriner dans l'heure précédant le recueil.

### **En cas de prescription de l'étude de la fragmentation de l'ADN spermatique et/ou de l'exploration biochimique du liquide séminal :**

Dans ce cas, la durée de l'abstinence doit être de **3 à 5 jours**.



**LABORATOIRE D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION  
DE L'HOPITAL SAINT-JOSEPH**

**Centre Sainte Colette  
Service de Médecine et de Biologie de la Reproduction**

172 rue du Rouet  
13008 Marseille Cedex 08  
04.91.80.69.61

Du lundi au vendredi 8h-12h et 13h-16h30 et le samedi 8h-12h45

Métro : ligne 2 - arrêt PERIER 7min à pied

Bus : Ligne B1 - Station Prado Louvain 5min à pied

Ligne 73 – Station Rouet Louvain 5 min à pied

**PLAN D'ACCES AU CENTRE SAINTE COLETTE**



**HÔPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE  
PLAN DE CHEMINEMENT**

